

DÉLIBÉRATION n° 2020 – 05

Contrat d'objectifs et de performance et rapport annuel d'activités Bilan 2019

Réuni le 10 mars 2020 à Frontenex, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du Conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Vu la présentation au Bureau du Conseil d'administration du 18 février 2019,

Après en avoir délibéré,

- **Approuve le bilan d'activité 2019 qui lui est présenté, en sa double fonction de rapport annuel d'activité et de bilan annuel de mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance 2019-2024 signé entre le Parc national de la Vanoise et le ministère en chargé de l'écologie.**

La directrice de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargée de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R.331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à Frontenex, le 10 mars 2020

La Présidente du Conseil d'administration,



Rozenn HARS



Parc national de la Vanoise

135 rue du docteur Julliard • 73000 Chambéry

Tél. +33 (0)4 79 62 30 54 • Fax: +33 (0)4 79 96 37 18

www.vanoise-parcnational.fr • info@vanoise-parcnational.fr